Nations Unies A/71/934

Assemblée générale

Distr. générale
19 juin 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 19 de l'ordre du jour
Développement durable

Lettre datée du 16 juin 2017, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Turkménistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le document final du forum de la Charte internationale de l'énergie, intitulé « Vers un accord-cadre multilatéral sur le transit de l'énergie », qui s'est tenu les 30 et 31 mai 2017 à Achkhabad (Turkménistan), sous la présidence du Turkménistan (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 19 de l'ordre du jour.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Rovshen **Annaberdiyev**

17-10147 (F) 230617 230617

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 16 juin 2017 adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Turkménistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original: russe]

Document final du forum de la Charte internationale de l'énergie tenu à Achkhabad, sous la présidence du Turkménistan, sur le thème « Vers un accord-cadre multilatéral sur le transit de l'énergie »

Les 30 et 31 mai 2017, dans le cadre de sa présidence de la Conférence de la Charte de l'énergie, le Gouvernement turkmène a organisé conjointement avec le secrétariat de la Charte, à Achkhabad, le forum de la Charte internationale de l'énergie intitulé « Vers un accord-cadre multilatéral sur le transit de l'énergie ». Plus de 80 participants ont pris part aux travaux du forum, dont des ministres, de hauts responsables, des experts en vue de pays membres, des observateurs de la Charte internationale de l'énergie, des organismes internationaux œuvrant dans les domaines de l'énergie et de la finance, des compagnies du secteur de l'énergie et des instituts de recherche scientifique.

Actuellement, les organes subsidiaires de la Conférence de la Charte de l'énergie, présidée cette année par le Turkménistan, mettent en place les conditions propices à l'ouverture de négociations devant aboutir à la conclusion d'un accord-cadre multilatéral sur le transit de l'énergie. Durant l'année en cours, les travaux ont consisté, plus particulièrement, à mettre en évidence les questions et problèmes concrets liés au transit, et à élaborer des solutions nouvelles qui pourraient y répondre en tenant compte des besoins des pays membres de la Charte.

La dernière édition du forum, tout comme les précédentes réunions internationales d'experts tenues sur le thème du transit sûr et stable de l'énergie, en décembre 2014 à Achkhabad, en avril et novembre 2015, respectivement à Bruxelles et Pékin, et en juillet 2016 à Tirana, a permis d'examiner les questions du transport et du transit dans un large cadre géographique, et de prendre en considération les positions des différents pays, qu'ils soient producteurs, utilisateurs ou transitaires.

Les participants au forum se sont penchés sur les questions du transit et du transport transfrontière de ressources énergétiques telles que le gaz naturel, les produits pétroliers et l'électricité. Les représentants des pays et des organisations internationales ont noté l'importance que la coopération internationale revêtait dans le domaine de l'énergie pour assurer la sécurité énergétique à l'échelle mondiale et pour réaliser les objectifs de développement durable correspondants. Ils ont également fait observer que le transit de l'énergie, qui englobait nécessairement les questions du transport et des conditions d'accès aux infrastructures, était l'un des maillons les plus importants de toute la chaîne d'approvisionnement en énergie, qui formait un tout indissociable sur les marchés internationaux.

Certaines sessions du forum qui ont été consacrées aux questions du commerce, du transport et du transit du gaz naturel liquéfié, du pétrole et de l'électricité ont souligné la complexité des mesures visant à assurer la sécurité du transit de l'énergie, ainsi que la nécessité d'adopter des principes clairs et cohérents de coopération multilatérale applicables par tous les protagonistes, souvent préoccupés de satisfaire leurs propres intérêts sur un plan très concret. Ainsi, les pays importateurs dépendants des ressources extérieures sont très attachés à la continuité des flux d'approvisionnement nécessaires au fonctionnement de leur

économie nationale. Les pays exportateurs d'énergie, en revanche, ainsi que les entreprises du secteur sont beaucoup plus attentifs à la stabilité des marchés, considérés comme la source des revenus qu'ils tirent du commerce extérieur. Au bout du compte, tous souhaitent réduire au minimum les risques liés au transit afin d'assurer leur propre sécurité.

L'importance que revêt le transit dans le contexte de la sécurité énergétique à l'échelle mondiale a déjà été évoquée dans la résolution 67/263 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale », qui a été élaborée à l'initiative du Turkménistan et adoptée par consensus le 17 mai 2013. Il n'en reste pas moins nécessaire d'établir des instruments juridiques multilatéraux dans lesquels des principes et des règles uniques présideront aux relations entre les pays producteurs, transitaires et consommateurs. Les travaux actuels menés dans le cadre de la Charte de l'énergie, sous la présidence du Turkménistan, visent à l'élaboration d'un accord-cadre multilatéral sur le transit de l'énergie qui pourrait être un instrument de développement du commerce international de l'énergie, envisageable parmi d'autres.

Les participants au forum ont noté que des questions se posaient en lien avec la réalisation pratique des investissements, l'accès sans discrimination aux infrastructures, les principes généraux présidant à la fixation des prix et l'utilisation des installations existantes. La tâche consistant à créer un dispositif international de transit juridiquement contraignant pour régir le transport transfrontière du gaz naturel, de l'électricité et du pétrole s'avère complexe. Il a été souligné que l'élaboration d'un instrument unique de cette nature dépendait de la volonté politique des pays membres de la Charte internationale de l'énergie.

Le Gouvernement turkmène à son tour, en application de la résolution 67/263 de l'Assemblée générale, présentera à l'Assemblée générale un rapport sur les travaux menés conjointement avec la Charte internationale de l'énergie dans le domaine du transit de l'énergie. En outre, le Turkménistan, en tant que pays présidant la Conférence de la Charte de l'énergie en 2017, invite les coauteurs de ladite résolution à rejoindre le processus découlant de la Charte en signant la déclaration politique correspondante, ce qui leur permettra de participer de plein droit à l'élaboration des principes et règles uniques appelés à présider au transit de l'énergie.

Le Traité sur la Charte de l'énergie est actuellement l'unique instrument juridiquement contraignant réglementant les questions liées au transit de l'énergie, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale (A/69/309), publié en 2014. Le ralliement à la Charte internationale de l'énergie, qui réunit à ce jour plus de 80 pays, est le premier pas vers l'adhésion au Traité, dont l'objectif est de renforcer les normes existant dans le domaine de l'énergie par l'application de règles uniques qui s'imposeront à tous les États parties en vue de réduire au minimum les risques liés au commerce de l'énergie et aux investissements réalisés dans ce domaine.

L'élargissement du rayon d'influence géographique de la Charte dans le contexte de l'évolution dynamique du secteur de l'énergie permettra aux membres actuels et futurs de définir les principes appelés à régir la coopération internationale dans ce domaine, y compris les questions non réglées liées au transit. À cet égard, nous invitons les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies et les organismes internationaux œuvrant dans les domaines de l'énergie et de la finance, forts de leur expérience, de participer activement aux travaux d'élaboration du

projet d'accord-cadre multilatéral sur le transit de l'énergie, et de poursuivre ainsi le dialogue ouvert à l'échelle mondiale lors de l'adoption par l'Assemblée générale, en 2008 et 2013, des résolutions sur les questions liées au transit fiable et sûr de l'énergie.

Compte tenu du rôle prépondérant que joue la Charte internationale de l'énergie pour ce qui est des questions liées au transit de l'énergie, nous considérons qu'il est opportun de tenir régulièrement de telles réunions au niveau régional, pour ensuite établir la synthèse des résultats qui auront été obtenus dans le cadre des activités menées à ce sujet.

Les participants à la manifestation se sont félicités des efforts déployés par le Gouvernement turkmène et les instances de la Charte internationale de l'énergie pour promouvoir la création d'un instrument multilatéral relatif au transit de l'énergie, visant à concilier les intérêts des pays exportateurs, consommateurs et transitaires, et ils ont remercié le Gouvernement turkmène et le Président du Turkménistan, Gourbangouly Berdymoukhamedov, pour l'aide qu'ils avaient apportée à la tenue du forum. En outre, il convient de noter que les participants souhaitent que les conclusions issues de la réunion soient dûment prises en compte et répercutées dans la déclaration politique qu'il est prévu d'adopter à l'issue de la vingt-huitième session de la Conférence de la Charte de l'énergie qui doit avoir lieu les 28 et 29 novembre de cette année à Achkhabad.